

201	07/05/2019	BE 0413.068.659	21	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19126.00385	A-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **Télévision, Education, Animation, Culture**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Place de la Digue

N°: 8

Boîte:

Code postal: 6000

Commune: Charleroi

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Charleroi

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE0413068659

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

29-03-2005

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du

23-04-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2018

au

31-12-2018

Exercice précédent du

01-01-2017

au

31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.3, A-asbl 5.4, A-asbl 5.6, A-asbl 5.7

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

CURNEL ROGER

INGENIEUR
RUE TIENNE SAINT-GILLES 264
6010 Couillet
BELGIQUE

Administrateur

DURIEU MICHEL

DIRECTEUR D'INSTITUTION
RUE D'ACQZ 106
6200 Châtelet
BELGIQUE

Administrateur et Secrétaire Général

JANSSENS JEAN

PREFET DES ETUDES
RUE DE LA PROVIDENCE 10A/14
6041 Gosselies
BELGIQUE

Administrateur et membre du Comité de Gestion

PEPIN PHILIPPE

AGENT DU MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
RUE DU BEFFROI 36/4
6000 Charleroi
BELGIQUE

Administrateur et Trésorier Général

VAN GASSE JOELLE

DIRECTRICE D'ASSOCIATION
RUE DU CHEVREFEUILLE 22
6001 Marcinelle
BELGIQUE

Administrateur

ROISIN CATHERINE

RUE CAYAUDERIE 20
6043 Ransart
BELGIQUE

Administrateur et membre du Comité de Gestion

PHILIPPRON THIERRY

RUE MISERQUE 5
6120 MARBAIX-LA-TOUR

BELGIQUE

Administrateur

SANTORO MARIA-ROSA

RUE DES GAUX 79
6200 Châtelet
BELGIQUE

Administrateur

RAULIN GUY

RUE EDMOND AUBRY 10
6210 VILLERS-PERWIN
BELGIQUE

Administrateur

DRUITTE ISABELLE

RUE PETRIAS 109
6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes
BELGIQUE

Administrateur et membre du Comité de
Gestion

EVARD MELANIE

RUE DE L'HOPITAL 2
6530 Thuin
BELGIQUE

Administrateur et membre du Comité de
Gestion

FIANDACA CALOGERA

RUE DE BRUXELLES 4/5
6220 Fleurus
BELGIQUE

Administrateur

HOUTHOOFT CHRISTIANE

RUE DES COMBATTANTS 16
6536 Thuillies
BELGIQUE

Administrateur

KENNES DIMITRI-NOEL

RUE DE LA BLANCHE BORNE 15
6280 Gerpennes
BELGIQUE

Administrateur et Président du Conseil
d'Administration

PEETERBROECK CELINE

RUE DE MARCHIENNE 127
6110 Montigny-le-Tilleul

BELGIQUE

Administrateur et membre du Comité de
Gestion

PITOT GEOFFROY

RUE DU CHEMIN VERT 14
7160 Chapelle-lez-Herlaimont
BELGIQUE

Administrateur et Vice-Président du
Conseil d'Administration

SAUSSEZ ISABELLE

RUE JOSEPH PIRET 88
6280 Gerpennes
BELGIQUE

Administrateur

DEVAUX OLIVIER

RUE DE COLNET 22
6040 Jumet (Charleroi)
BELGIQUE

Administrateur

PESTIEAU VINCENT

RUE DES AISELIES 17
6040 Jumet (Charleroi)
BELGIQUE

Administrateur

LAMBOTTE & MONSIEUR , REVISEURS D'ENTREPRISES S.C.P.R.L. (B00587)

BE 0872.517.869
AVENUE REINE ASTRID 134
5000 Namur
BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement par:

LAMBOTTE PASCAL
REVISEUR D'ENTREPRISES
AVENUE REINE ASTRID 134
5000 Namur
BELGIQUE

* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

N°	BE0413068659		A-asbl 1.2
----	--------------	--	------------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Actifs immobilisés		20/28	1.652.073	1.664.055
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21	5.913	3.902
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	1.601.826	1.616.258
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23	1.467.678	1.545.259
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231	1.467.678	1.545.259
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	61.206	23.843
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	61.206	23.843
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	72.942	47.157
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261	72.942	47.157
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28	44.335	43.895
Actifs circulants		29/58	801.860	812.580
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	472.452	460.550
Créances commerciales		40	357.594	104.583
Autres créances		41	114.858	355.967
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	300.074	325.149
Comptes de régularisation		490/1	29.333	26.881
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	2.453.933	2.476.634

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
Fonds social		10/15	<u>1.716.684</u>	<u>1.959.942</u>
Fonds de l'association ou de la fondation		10	<u>1.468.031</u>	<u>1.468.031</u>
Patrimoine de départ		100	1.468.031	1.468.031
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13		
Résultat positif (néгатif) reporté		14	-878.209	-577.866
Subsides en capital		15	<u>1.126.862</u>	<u>1.069.778</u>
Provisions	5.3	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168		
Dettes		17/49	<u>737.249</u>	<u>516.692</u>
Dettes à plus d'un an	5.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	<u>491.706</u>	<u>506.472</u>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	150.437	160.473
Fournisseurs		440/4	150.437	160.473
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	269.790	273.390
Impôts		450/3	33.273	778
Rémunérations et charges sociales		454/9	236.517	272.612
Dettes diverses		48	71.479	72.609
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890	23.000	23.000
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	48.479	49.609
Comptes de régularisation		492/3	<u>245.543</u>	<u>10.220</u>
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>2.453.933</u>	<u>2.476.634</u>

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	1.814.428	1.799.414
Ventes et prestations		70/74		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	1.865.845	2.056.635
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	227.834	126.102
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	6.980	3.048
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		-275.000
Autres charges d'exploitation		640/8	13.528	11.389
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Résultat positif (néгатif) d'exploitation (+)/(-)		9901	-299.759	-122.761
Produits financiers	5.5	75	27	2.153
Charges financières	5.5	65	611	199
Résultat positif (néгатif) courant (+)/(-)		9902	-300.343	-120.807
Produits exceptionnels		76		
Charges exceptionnelles		66		103.020
Résultat positif (néгатif) de l'exercice (+)/(-)		9904	-300.343	-223.826

N°	BE0413068659	A-asbl 4
----	--------------	----------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (négatif) à affecter	(+)/(-)	9906	-878.209	-577.866
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-300.343	-223.826
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	-577.866	-354.040
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
Affectations aux fonds affectés		692		
Résultat positif (négatif) à reporter	(+)/(-)	14	-878.209	-577.866

N°	BE0413068659	A-asbl 5.1.1
----	--------------	--------------

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations incorporelles			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXXX	23.655
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	5.150	
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	28.805	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXXX	19.753
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	3.140	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	22.893	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	21	5.913	

N°	BE0413068659	A-asbl 5.1.2
----	--------------	--------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations corporelles			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	1.957.137
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	210.263	
Cessions et désaffectations	8179	9.469	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	2.157.931	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	340.879
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	224.695	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	9.469	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	556.104	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	22/27	<u>1.601.826</u>	
Dont			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	1.601.826	

N°	BE0413068659	A-asbl 5.1.3
----	--------------	--------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations financières			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	43.895
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	440	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	44.335	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	28	44.335	

N°	BE0413068659	A-asbl 5.2.1
----	--------------	--------------

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS

Sont mentionnées ci-après, les sociétés dans lesquelles l'association ou la fondation détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres sociétés dans lesquelles l'association ou la fondation détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant au moins 10% du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les sociétés de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
SOCAREP BE 0460.174.235 Société coopérative à responsabilité limitée Esplanade René Magritte 10 6010 Couillet BELGIQUE	Participation	738	98		31-12-2017	EUR	26.860	-335
KEYWALL BE 0831.885.757 Société anonyme DESTREE 52 6001 Marcinelle BELGIQUE	PARTICIPATION	25	2		31-12-2017	EUR	316.412	88.032

N°	BE0413068659	A-asbl 5.5
----	--------------	------------

RÉSULTATS

Personnel et frais de personnel

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9086	32	34
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	31	32,9
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	53.274	54.506

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	1.591.270	1.725.418
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	182.883	227.776
Primes patronales pour assurances extralégales	622	12.872	13.027
Autres frais de personnel	623	78.819	90.414
Pensions de retraite et de survie	624		

Résultats financiers

Intérêts intercalaires portés à l'actif

	6503		
--	------	--	--

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

	653		
--	-----	--	--

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)

	656		
--	-----	--	--

N°	BE0413068659	A-asbl 6
----	--------------	----------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 329.02

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)		3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)		(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	28,6	2,4	31	ETP	32,9	ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	49.249	4.025	53.274	T	54.506	T
Frais de personnel	102	1.746.655	119.190	1.865.845	T	2.056.635	T

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein	
Nombre de travailleurs	105	27	5	30	
Par type de contrat de travail					
Contrat à durée indéterminée	110	26	4	28,2	
Contrat à durée déterminée	111	1	1	1,8	
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112				
Contrat de remplacement	113				
Par sexe et niveau d'études					
Hommes	120	17	2	18,3	
de niveau primaire	1200				
de niveau secondaire	1201	1	1	1,5	
de niveau supérieur non universitaire	1202	12	1	12,8	
de niveau universitaire	1203	4		4	
Femmes	121	10	3	11,7	
de niveau primaire	1210		1	0,5	
de niveau secondaire	1211	1		1	
de niveau supérieur non universitaire	1212	4	1	4,5	
de niveau universitaire	1213	5	1	5,7	
Par catégorie professionnelle					
Personnel de direction	130	1		1	
Employés	134	26	4	28,5	
Ouvriers	132		1	0,5	
Autres	133				

N°	BE0413068659	A-asbl 6
----	--------------	----------

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	3	5	7,8
305	6	4	9,5

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803	3.829	5813	2.135
58031		58131	
58032	3.829	58132	2.135
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

N°	BE0413068659		A-asbl 7
----	--------------	--	----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Pascal LAMBOTTE

Révisor d'Entreprises
Ecole Supérieure des Sciences Appliquées
Département des Sciences
Management

Muriel MONSIEUR

Révisor d'Entreprises
Ecole Supérieure des Sciences Appliquées
Management

RAPPORT DU COMMISSAIRE
Sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2018
présenté à l'assemblée générale des membres de l'Asbl
T.E.A.C. TELESAMBRE
Place de la Digue, 8 – 6000 CHARLEROI

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association TELEVISION, EDUCATION, ANIMATION, CULTURE en abrégé TELESAMBRE, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre opinion sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association TELEVISION, EDUCATION, ANIMATION, CULTURE en abrégé TELESAMBRE durant onze exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à EUR 2.453.933 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de EUR 300.343.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs,



définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la présentation et du contenu des autres informations contenues dans le rapport annuel/rapport d'activités et du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, et des statuts de l'association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs les autres informations contenues dans le rapport annuel/rapport d'activités et] le respect de certaines dispositions de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.



Mentions relatives à l'indépendance

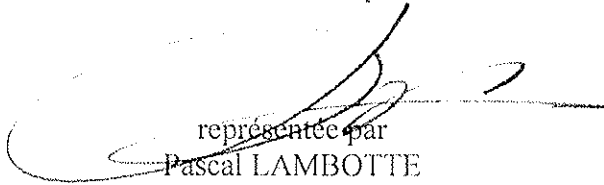
- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.
- Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 17 de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, qui se réfère à l'article 134 du Code des sociétés, qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes.

Namur, le 05 avril 2019

SCPRL LAMBOTTE & MONSIEUR,
Reviseurs d'Entreprises,


représentée par
Pascal LAMBOTTE
Commissaire